

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°4

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 32

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K WEILAND, C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ, E. AUDEBERT, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11):

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER

EXCUSES (2):

M. METAIS, G. MICHAUD.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement au titre de l'exercice 2018.

VU la demande adressée par monsieur le trésorier des collectivités du châtelleraudais, comptable de la commune, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement de produits du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- Année 2008 : 96,25 €
- Année 2009 : 42 623,18 €
- Année 2010 : 41 303,33 €
- Année 2011 : 876 290,79 €
- Année 2012 : 878,89 €
- Année 2013 : 885,31 €
- Année 2014 : 1 633,22€
- Année 2015 : 2 680,99 €
- Année 2016 : 3 202,61 €
- Année 2017 : 438,24 €
- Année 2018 : 145,08 €
- Total : 970 177,89 €**

CONSIDERANT que le comptable a bien diligencé toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 21/12/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°4

page 2/2

CONSIDERANT que depuis le début de l'exercice, le conseil a déjà admis en non valeur, des titres de recettes pour les montants suivants (séance du 5 avril et du 20 septembre 2018) :

- budget principal : 76 093,86 €
- budget annexe des parcs de stationnement : 1 625,24 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'admettre en non valeur les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **24 DEC 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

